

INSTALLATION DES AUTORITÉS INTERCOMMUNALES PROCES-VERBAL D'ASSERMENTATION Législature 2026 – 2031

Les autorités de l'Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE) convoquées par ordre de la Préfecture, se sont réunies ce jour 18 août 2026 à 19h00 à Lucens afin de procéder :

- 1. A l'assermentation des membres du Conseil intercommunal**
- 2. A l'élection du Président du Conseil intercommunal**
- 3. A l'élection du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal**
- 4. A l'élection du Comité de direction**
- 5. A l'élection du Président du Comité de direction**
- 6. A l'assermentation du Comité de direction**
- 7. A l'adoption du procès-verbal d'installation**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par Mme la Préfète qui préside les opérations.

Elle désigne comme secrétaire provisoire Mme Jennifer Brochon

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires :

MM. Patrick GAVILLET et Alain MICHEL sont désignés.

Elle déclare ouverte la séance d'assermentation des autorités de l'AISMLE.

1. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal.

Mme la Préfète donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des délégués établie sur la base des informations transmises par chaque Commune membre.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Conseil intercommunal de l'AISMLE pour entrer en fonction immédiatement.

Nombre des membres assermentés : 34 (2 excusé-e-s)

2. Election du Président du Conseil intercommunal

En préambule, Mme la Préfète rappelle quelques dispositions légales afin pouvoir procéder correctement aux opérations de vote.

Par élection tacite (conformément à l'art. 11 al 3 LC) est élu :

M. Georges-Alexandre DUC

3. Election du Secrétaire du Conseil intercommunal pour 5 ans

Par élection tacite (conformément à l'art. 11 al 3 LC), est élue :
Mme Jennifer BROCHON

4. Election du Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 7 membres.

Par élection tacite (conformément à l'art. 11 al 3 LC), sont élu-e-s :

BESSARD Vincent (élu jusqu'au 31.12.2026), de Lucens
JUNG Sébastien (élu jusqu'au 31.12.2026) de Lucens
JENNY Barbara, de Dompierre
ROUSSEL Eric, d'Hermenches
STECK Jean-Philippe, de Moudon
PITTET Julien, de Moudon
PACCAUD Anita de Prévonnoloup

Au vu de la fusion des Communes de Lucens et Curtilles, le Président du Conseil procédera à une ré-assermentation en janvier 2027.

5. Election du Président du Comité de direction

Par élection tacite (conformément à l'art. 11 al 3 LC), est élu :
M. Vincent BESSARD

6. Assermentation du Comité de direction

Mme la Préfète après s'être assurée qu'il n'existe entre les membres du Comité de direction aucun lien de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, les membres du comité de direction solennisent la promesse. Les membres du comité de direction sont ainsi installés.

Ce sont, Mmes et MM. :

BESSARD Vincent
JUNG Sébastien
JENNY Barbara
ROUSSEL Eric
STECK Jean-Philippe
PITTET Julien
PACCAUD Anita

Mme la Préfète précise ensuite que les autres opérations de nomination prévues par la loi seront conduites par le Président du Conseil intercommunal élu.

7. Approbation du procès-verbal d'installation

Mme la Préfète passe la parole à la Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

La Préfète :

Le/la Secrétaire

Anne Marion Freiss

Jennifer Brochon

Un mot personnel de félicitations et concernant l'Association est ensuite donné par la Préfète.

M. Georges-Alexandre DUC, élu Président du Conseil intercommunal, succède à Mme la Préfète pour la suite de l'assemblée et rappelle les modes d'élection prévus par le règlement.

Il souhaite la cordiale bienvenue à cette séance d'assermentation du Conseil intercommunal AISMLE pour la législature 2026-2031. La séance reprend au point 8.

8. Election du vice-Président du Conseil intercommunal

Le bureau a reçu la candidature de M. Jacky CHABLOZ de la Commune de Lucens, Sans autre candidature et en respectant l'article 11 du règlement du Conseil, M. CHABLOZ est élu par acclamation et félicité par le Président.

9. Election de deux scrutateurs du Conseil intercommunal

Pour la bonne tenue des votes lors de nos prochains conseils deux scrutateurs, sont nécessaires. Ils ne sont pas appelés systématiquement et uniquement lorsqu'il est estimé que les votes seront sérieux.

M. Michael PAUKOVICCS de Villars-le-Comte et Mme Christine GONUS de Chavannes-sur-Moudon se proposent.

Respectant l'article 11 du règlement, les deux scrutateurs sont élus par acclamation.

10. Election de deux scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal

Les scrutateurs étant appelé très sporadiquement, il en est encore plus le cas pour les scrutateurs suppléants.

M. Olivier SALQUIN de Rossenges et Mme Marie BINGGELI de Bussy-sur-Moudon se proposent. Toujours dans le respect de l'article 11 du règlement, les deux scrutateurs sont élus par acclamation.

11. Désignation des membres de la Commission de gestion

La Commission de gestion à un rôle très important dans le fonctionnement du Conseil intercommunal. Son rôle est de rendre un rapport aux conseillers intercommunaux pour leur permettre de voter en connaissance de cause.

La Commission est composée de cinq membres et d'un suppléant.

Le bureau n'a reçu pour l'instant que deux candidats ; Mme Angélique BIONAZ et M. Serge DEMIERRE pour la Commune de Moudon.

De l'avis du Président, il paraît cohérent que la Commune de Lucens, une Commune de la rive gauche et une de la rive droite soient représentées dans cette Commission qui surveille activement les comptes de l'Association. Il explique qu'en 2025, les comptes présentaient des charges pour environ CHF 8'700'000.- entre l'AI SMLE et les UAPes, qui se répartissent sur les finances des Communes dont les membres présents sont conseillés.

De plus, il est évident qu'aucun préavis ne pourra être traité tant que la Commission n'est pas complète.

Patrick GAVILLET de Lucens se propose jusqu'au 31 décembre 2026, suivi de Christine GONUS de Chavannes-sur-Moudon.

Le Président indique que la Commission a encore besoin d'un suppléant. Laetitia SEITENFUS se propose.

*L'élection d'un 5^e membre est nécessaire. Afin de ne pas favoriser des Communes, le Président et la Préfète suggèrent qu'une Commune autre que Moudon soit représentée. M. Romain SUDAN se propose.

M. Serge DEMIERRE, Mme Angélique BIONAZ, M. Patrick GAVILLET, Mme Christine GONUS, M. Romain SUDAN et Mme Laetitia SEITENFUS, suppléante, sont élus membres de la Commission de gestion par acclamation.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président tient à annoncer que lors du prochain conseil du mois de septembre, des représentants du Conseil d'établissement ainsi que des membres de la Commission sur les UAPEs seront encore à élire. Il passe la parole à M. JUNG afin qu'il puisse décrire brièvement le rôle de la Commission des UAPEs.

M. JUNG explique que lors de la dernière législature, plusieurs membres ont été élus pour travailler sur le développement des UAPEs au sein de l'Association. Un plan de développement est à respecter jusqu'à 20230 concernant l'ouverture de places supplémentaires. Il est important que le législatif soit consulté en amont des préavis.

Le Président ajoute que, le rôle du Conseil d'établissement est de faire le lien des membres de l'école, des parents et des membres du législatif.

Les membres intéressés peuvent prendre contact avec le bureau ou le secrétariat de l'AI SMLE pour toute question et/ou pour déposer leur candidature.

Le Président demande s'il y a des propositions individuelles.

M. Patrick GAVILLET rappelle :

- la tenue de la séance de Commission de gestion le mercredi 2 septembre,
- la prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal le 24 septembre pour le budget.

M. BESSARD signale que cinq membres sont nécessaires pour la Commission de gestion et non 4. Ce qui ramène la séance au point 11 du présent PV où M. SUDAN est alors élu.*

Le Président remercie chacun-e pour son engagement au sein du Conseil intercommunal de l'AI SMLE.

Il avise que sur le site AI SMLE sous l'onglet Intranet => onglet Intranet du Conseil intercommunal, se trouve le règlement, les statuts, les prochaines dates, ainsi que les

anciens rapports et procès-verbaux. Les données d'accès seront à nouveau transmises par Mme BROCHON, secrétaire.

M. DUC rappelle également les prochaines séances :

Commission de gestion
et éventuelle(s) séance(s) pour les Commissions ad hoc :

2 septembre 2026
à l'AISMLE, Moudon

Assemblée du Conseil intercommunal :
concernant le budget 2027

24 septembre 2026
au collège du Fey, Moudon

Il remercie de bien vouloir agender ces dates.

La séance est levée à 19h39.

Moudon, le 25 août 2026

Le Président

La Secrétaire

G.-A. Duc

Jennifer Brochon